



Année fiscale 2025

Demande de taxation ordinaire ultérieure pour résident suisse

Requérant/e

Sexe masculin féminin

N° AVS

Nom

Prénom

Rue/N°

NPA/Lieu/Pays

Date de naissance

Adresse électr.

Conjoint/e ou partenaire enregistré/e

Sexe masculin féminin

N° AVS

Nom

Prénom

Rue/N°

NPA/Lieu/Pays

Date de naissance

Adresse électr.

Adresse du représentant (obligatoire si l'adresse de votre domicile est à l'étranger)

Raison sociale ou Nom/Prénom

Rue/N°

NPA/Lieu

Référence de votre compte postal/bancaire

Titulaire du compte

N° de compte

Nom banque / Lieu

N° IBAN

Si arrivée dans le canton de Fribourg en cours d'année

Date d'arrivée dans le canton

Canton de départ

Motif

- Je suis domicilié/e en Suisse et j'ai d'autres revenus ou de la fortune non soumis à l'impôt à la source (art. 89 LIFD).
- Je suis domicilié/e en Suisse et j'aimerais demander une taxation ordinaire ultérieure (art. 89a LIFD) (déclaration d'impôt).

Remarques

Exactitude

Je/nous, le/s soussigné/s, atteste/ons, que les renseignements fournis ci-dessus sont complets et exacts :

Lieu et date

Signature requérant/e

Lieu et date

Signature conjoint/e resp. partenaire enregistré/e

Avis importants

- > Le formulaire de demande doit être soumis **au plus tard le 31 mars de l'année suivante**.
- > **Le formulaire doit être rempli complètement et correctement**
- > Si vous êtes marié/e, la demande doit être signée par les deux personnes.
- > Les personnes domiciliées en Suisse ne peuvent faire une demande de TOU qu'une seule fois, après quoi une TOU est obligatoire jusqu'à la fin de l'assujettissement à l'impôt à la source.
- > Une fois déposée, une demande ne peut plus être retirée.